

ATTESTATION D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE



Attestation AQS à transmettre à l'ASPTT Poitiers

Dans le cadre d'une demande de renouvellement de licence à l'ASPTT Poitiers pour la saison 2023/2024 :

Adhérent (Nom Prénom) :

Date de naissance : / /

Pour les mineurs :

Merci de remplir l'attestation spécifique prévue pour les mineurs.

Atteste sur l'honneur :

- Avoir fourni à l'ASPTT Poitiers un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport il y a moins de 2 ans.
- Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture dudit certificat,
- Avoir répondu **NON** à toutes les questions du questionnaire de santé « QS-Sport » cerfa n°15699*01

Conformément au décret n° 2016-1387 du 12 octobre 2016 et de l'arrêt du 20 avril 2017, je n'ai pas besoin de fournir de certificat médical pour la saison sportive 2023/2024.

Cette attestation est valable une année, sous réserve de modification notoire de mon état de santé.

Attestation établie le : / /

Signature (ou du représentant légal)



L'attestation AQS est à transmettre à l'ASPTT Poitiers.

Ne pas joindre le questionnaire de santé « QS-Sport » Cerfa n°15699*01